



DOCUMENT D'ANALYSE

SÉCURITÉ ET MIGRATIONS

ENTRE INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX
LES CAS DE LA LIBYE, DU NIGER ET DE L'ÉGYPTE





*Ce rapport a été rédigé dans le cadre
du projet de monitoring des politiques
européennes et italiennes d'externalisation
du contrôle des migrations
#externalisationpolicieswatch
soutenu par Open Society Foundations*



SÉCURITÉ ET MIGRATIONS

ENTRE INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX LES CAS DE LA LIBYE, DU NIGER ET DE L'ÉGYPTE

L'extraordinaire effort politique qui voit l'Italie et les institutions européennes œuvrer ensemble pour la fermeture des frontières, en externalisant le contrôle de ces dernières et le transit des migrants, se traduit par une dangereuse augmentation des politiques sécuritaires et des budgets qui leur sont alloués.

Le chapitre italien et européen des fonds pour la sécurité grossit de manière vertigineuse et se concentre de plus en plus sur la gestion des frontières à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace européen : systèmes biométriques, multiplication d'opérations civiles et militaires pour le contrôle des frontières entre la Libye et le Niger, renforcement du rôle de l'Agence Frontex dans les opérations de rapatriement, mécanismes d'interopérabilité des systèmes d'identification, création d'instruments de surveillance de plus en plus élaborés. La gestion des frontières devient un marché et pousse de plus en plus les politiques européennes et italiennes de gestion des migrations vers une logique répressive du phénomène migratoire.

Les premiers touchés sont les migrants, qui se voient forcés d'emprunter des routes de plus en plus dangereuses et longues. En revanche, le marché de la sécurité est une véritable aubaine pour les sociétés nationales, tout comme l'imaginaire de l'invasion l'est pour les politiciens qui en font le socle de leur succès électoral. La politique répond toujours plus aux besoins des lobbies de l'industrie de la sécurité et cela se voit très clairement lors des congrès qui, de Madrid à Bruxelles et de Rome à Casablanca, sont consacrés aux nouveaux secteurs d'investissement de la sécurité et des frontières. Que ce soit à l'occasion de l'Événement de recherche en sécurité (SRE) ou du Congrès mondial sur la sécurité des frontières, les représentants de la Commission européenne et des principales industries du secteur de la sécurité organisent des rencontres et des débats dont l'objectif prioritaire est, comme les participants du SRE de Bruxelles l'ont annoncé eux-mêmes depuis le podium, d'« élargir le marché européen de la sécurité ».

L'action du Gouvernement italien s'inscrit parfaitement dans cette logique, tant par ses déclarations politiques que par la création et la gestion de fonds pour l'externalisation. Les objectifs sont clairs : bloquer les arrivées de migrants par la mer en collaborant avec le Niger, la Libye et la Tunisie, et rendre plus faciles les expulsions avec la complaisance de Tunis et du Caire. Une telle politique semble s'encombrer bien peu de la valeur humaine des vies.

Quant aux fonds alloués, il y a une parfaite continuité entre les deux derniers gouvernements italiens : les deux opérations militaires de contrôle des frontières au Niger et en Libye, approuvées en février 2018, ont été prorogées par le gouvernement Lega-5 Étoiles, jusqu'au renouvellement du Fonds pour l'Afrique - refinancé avec 80 millions pour 2018/2019. Autre fait très inquiétant : le projet géré par le Ministère de l'Intérieur pour la création d'un centre international de formation (projet I.T.E.P.A)¹ qui prévoit la « formation de la Police des frontières de 22 pays africains pour combattre l'immigration clandestine et le trafic des êtres humains » dans une Égypte qui renforce chaque jour un peu plus son régime autoritaire.

Les conséquences de cette dérive des politiques italiennes et européennes sont extrêmement graves :

1 - <http://www.interno.gov.it/it/notizie/itepa-formazione-polizia-frontiera-italiana-e-quella-22-paesi-africani>

une normalisation et une banalisation de la violation systématique des conventions internationales voire même un risque démocratique du fait d'une opacité de plus en plus diffuse de l'utilisation des fonds. La politique semble se soucier surtout de répondre aux intérêts de l'industrie de la sécurité, pour laquelle la frontière n'est qu'un marché de plus où investir et faire des bénéfices, et oublier le coût que cela représente en termes de vies humaines.

Le présent rapport analyse dans un premier temps l'accroissement de ces fonds ainsi que les intérêts politiques et économiques qui les sous-tendent et tente ensuite d'en faire apparaître les effets dans la spirale inquiétante des violations des droits fondamentaux qui en découlent, en prenant l'exemple des relations de l'Italie et de l'Union européenne avec trois pays symboles de la politique d'externalisation: la Libye, l'Égypte et le Niger.

LE MARCHÉ DES FRONTIÈRES DANS LES POLITIQUES D'EXTERNALISATION

Dans les précédents rapports de suivi des politiques d'externalisation², nous avons montré comment l'institutionnalisation de la politique d'externalisation, comme instrument principal de gestion des flux migratoires, a été rendue possible par la création de fonds spéciaux : les 6 milliards octroyés à la Turquie en échange de la fermeture de ses frontières avec la Grèce et la Syrie, et la créa-

tion du FFUA, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne, dont le budget total s'élève au 31 décembre 2018 à 4,3 milliards d'euros par an. De ce montant, 3,7 milliards proviennent d'instruments budgétaires européens : principalement le FED, le Fonds européen de développement, mais aussi l'ICD (Instrument pour la coopération au développement), l'IEV (Instrument européen de voisinage), de la DG HOME (direction générale de la migration et des affaires intérieures), de la DG ECHO (direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes), auxquels viennent s'ajouter 500 millions d'euros octroyés par les États membres.

Aujourd'hui l'Italie est l'État membre dont la contribution à ce fonds, qui s'élève à près de 128 millions d'euros³, est la plus importante. Le rapport final sur le budget 2018 est plutôt générique et met en avant les projets de développement financés par cet instrument, alors qu'il néglige ceux que plusieurs réseaux internationaux, associations et parlementaires européens ont définis comme étant les plus dangereux en Libye, en Égypte et au Soudan. La Cour des comptes a elle-même exprimé sa perplexité face au peu de cohérence, à l'absence de véritables systèmes de suivi et à l'efficacité réelle du Fonds fiduciaire⁴.

À bien y regarder, cette tendance semble aller en s'accroissant. Le CFP, le cadre financier pluriannuel de l'UE qui est actuellement en cours de négociation, est le document dans lequel les déclarations politiques sont traduites concrètement : la Commission européenne a proposé de multiplier par quatre les financements alloués à la gestion des flux migratoires et des frontières en les faisant passer de 5,6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 à 35 milliards d'euros pour la période 2021-2027. De ce total, 9,3 milliards d'euros seront alloués à la création d'un nouveau Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF) qui double pratiquement le budget actuel du Fonds pour les frontières extérieures et du Fonds pour la sécurité intérieure. Une augmentation de 22% est aussi accordée au Fonds pour l'action extérieure, dont la plupart des projets portent sur l'externalisation du contrôle des frontières, qui atteint ainsi 123 milliards d'euros.

Le budget européen reflète également l'obsession européenne et italienne d'augmenter le nombre de rapatriements, auxquels 5 milliards d'euros sont destinés et qui seront de plus en plus gérés par l'Agence Frontex dont le budget a augmenté de 5 233% en une dizaine d'années à peine, passant de 6 millions d'euros en 2005 à 320 millions d'euros en 2018. Et c'est précisément l'augmentation du personnel de l'Agence Frontex, chargée des contrôles aux frontières et des opérations de rapatriement, qui a été en

2 - <https://www.arci.it/rapporto-sulle-esternalizzazioni-alle-frontiere/>

3 - https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/ar_2018_fr.pdf - PAG 44 contributo italiano all'EUTF

4 - <https://www.eca.europa.eu/en/Pages/NewsItem.aspx?nid=11272>

cette période pré-électorale au cœur des travaux de la Commission, du Conseil et du Parlement, lesquels ont fini par approuver le nouveau règlement de l'Agence qui prévoit une augmentation du personnel pouvant aller jusqu'à 10 000 unités, élargissant ainsi son champ d'action⁵.

Or l'augmentation des fonds est en porte-à-faux avec la diminution du nombre de migrants qui arrivent à rejoindre le territoire européen. À qui profite dès lors cette augmentation du budget pour la sécurité des frontières ? Sans aucun doute aux institutions italiennes et européennes qui ont fait des migrants les boucs émissaires de leurs politiques infructueuses dans d'autres domaines. La logique de «zéro arrivée» résonne dans les capitales européennes et sert à justifier la banalisation des violations systématiques des droits fondamentaux et des conventions internationales dont ces mêmes États sont les signataires. Mais les frontières - qu'il s'agisse des contrôles biométriques ou de la construction de murs, d'instruments d'interception maritime et terrestre ou d'équipements de surveillance - représentent désormais un véritable marché.

Comme le rapporte un article de la revue *Border Security Report*⁶ sur le congrès du même nom qui s'est tenu à Madrid en mars 2018, le message est clair : « So, we need walls ! » Mais qui a besoin de ces murs ? Si on passe en revue les participants des différents congrès qui se sont succédé sur la sécurité et les frontières, de Rome à Bruxelles en passant par Casablanca, on comprend aisément que derrière l'obsession sécuritaire il y a un marché européen qui s'alimente de peurs créées sur mesure et, comme il est dit dans l'article susmentionné, on brandit le besoin de « prévenir les migrations de masse, le démon du terrorisme et toute forme de crime transfrontalier ». L'objectif de l'Événement de recherche en sécurité, qui s'est tenu à Bruxelles en décembre 2018, était de permettre un dialogue entre le monde de la recherche sur la sécurité, les fonctionnaires de la Commission et l'industrie de production afin de décider de l'usage réel de la technologie mise au point par les entreprises. Le même objectif avait occupé les participants du « Border Security » qui s'est tenu en février 2019 dans un hôtel de Rome⁷. À cette occasion, le discours d'introduction sur la nouvelle génération des systèmes de contrôle des frontières prononcé par le représentant de la société Leonardo S.P.A. (l'ancienne Finmeccanica) a surtout porté sur les systèmes d'interception maritime et les radars, puis l'intervention qui a suivi s'est attachée à présenter les nouvelles générations des dispositifs biométriques de contrôle des frontières aériennes et terrestres. La première journée des travaux s'est terminée par l'intervention de l'Organisation internationale pour les migrations qui a fait levier sur le concept instrumental de « crise migratoire » pour présenter sa proposition de gestion des frontières, que nous détaillerons plus amplement dans le chapitre sur le Niger.

Plus récemment, le congrès de Casablanca⁸ a également ouvert le dialogue aux représentants des États africains et a ainsi consacré l'union entre le marché des frontières et la politique d'externalisation, où les pays d'origine et de transit devraient jouer un rôle actif dans l'achat des équipements technologiques avec l'aide des contributeurs européens.

Dans ce contexte, on voit s'installer une nouvelle forme de colonialisme à travers ces soi-disant « aides » aux pays d'origine et de transit migratoire alors que ces derniers ne sont en fait que de nouveaux débouchés pour des sociétés privées européennes et de grands groupes internationaux qui, comme c'est le cas depuis longtemps dans l'industrie de la guerre, soutiennent et renforcent le pouvoir de dictatures et de pseudo-démocraties. La nouveauté vient du fait que ce nouveau marché, contrairement à celui de la guerre, bénéficie d'une justification politique intérieure, clairement récupérée au niveau électoral, à savoir la défense des frontières.

Dans un tel contexte européen, l'Italie joue un rôle clé et concentre ses efforts dans les pays les plus concernés par la route de la Méditerranée centrale : la Libye d'abord, puis le Niger et l'Égypte.

5 - <https://ilmanifesto.it/criminalizzare-limmigrazione-serve-al-mercato-della-sicurezza/>

6 - <http://world-border-congress.com/wp-content/uploads/2018/02/BSRMARApr2018.pdf>

7 - https://www.smi-online.co.uk/defence/europe/border-security#tab_programme

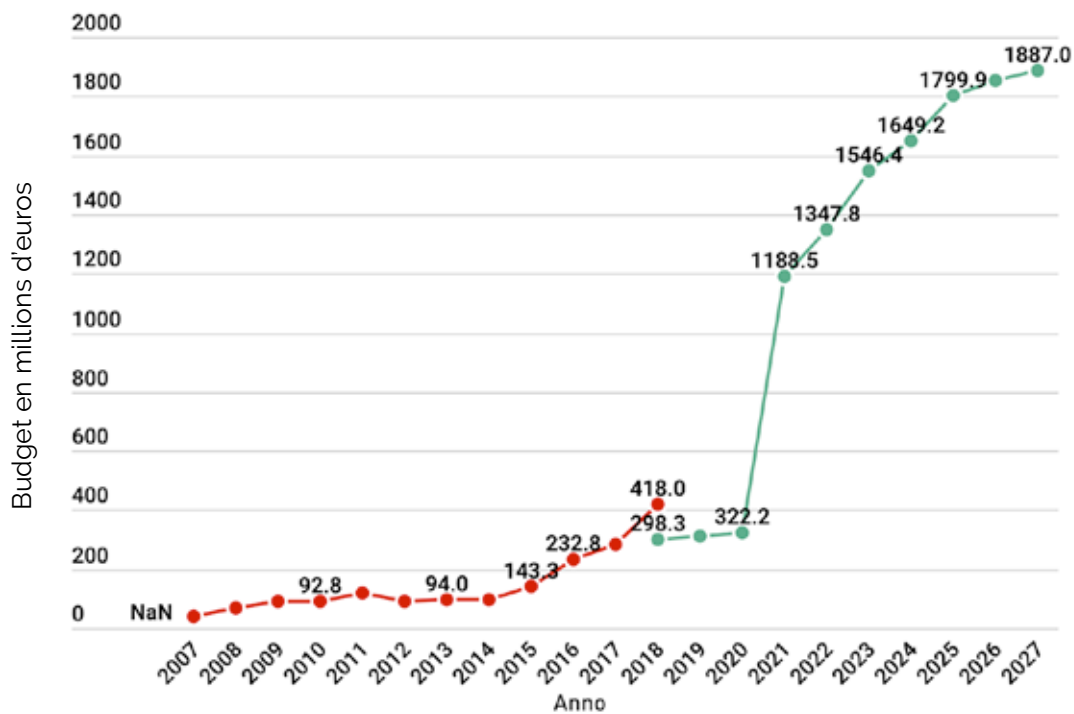
8 - <http://world-border-congress.com/>

CONTRIBUTION DES ÉTATS MEMBRES AU FFUA

Donateur	Contributions prévues (EUR)	Contributions reçues (EUR)
Autriche	8 000 000	8 000 000
Belgique	12 000 000	11 000 000
Bulgarie	550 000	550 000
Chypre	100 000	100 000
Croatie	600 000	600 000
Danemark	30 159 899	30 159 899
Estonie	1 600 000	1 600 000
Finlande	5 000 000	5 000 000
France	9 000 000	9 000 000
Allemagne	182 500 000	178 500 000
Irlande	15 000 000	10 950 000
Italie	112 000 000	112 000 000
Lettonie	600 000	600 000
Lituanie	400 000	400 000
Luxembourg	4 100 000	4 100 000
Malte	475 000	400 000
Norvège <i>(équivalent de NOK en EUR)</i>	15 026 178	15 026 178
Pays-Bas	26 362 000	26 362 000
Pologne*	10 550 748	10 550 748
Portugal	5 000 000	5 000 000
Royaume-Uni	6 000 000	2 800 000
République tchèque**	10 411 624	10 411 124
Roumanie	100 000	100 000
Slovaquie*	10 350 000	10 350 000
Slovénie	100 000	100 000
Espagne	9 000 000	9 000 000
Suède	3 000 000	3 000 000
Suisse	4 100 000	4 100 000
Hongrie*	9 450 000	9 450 000
Groupe de Visegrad (CZ, HU, PL, SK)*	35 000 000	35 000 000
Contribution extérieure totale	491 535 449	479 210 449

* La contribution totale de 35 millions d'euros du groupe de Visegrad est l'ensemble des contributions individuelles de chaque pays du groupe.

BUDGET FRONTEX



● Budget approuvé

● Budget proposé



LA LIBYE

La diminution drastique du nombre d'arrivées de migrants sur le territoire italien, leur refoulement systématique vers l'enfer dont ils s'échappent et le nombre croissant, proportionnellement parlant, de personnes qui trouvent la mort durant la traversée sont le résultat de la combinaison de deux facteurs : la politique d'externalisation des opérations de recherche et de secours (SAR) à la Libye et le processus de criminalisation des ONG présentes en Méditerranée, dont le gouvernement italien est le principal artisan grâce aux fonds européens. Le protocole d'accord entre l'Italie et la Libye signé en février 2017 a créé un cadre politique dont la mise en œuvre a fait de la Méditerranée le triste théâtre qu'elle est aujourd'hui.

Les opérations de refoulement « par procuration » ont été menées malgré l'évidence des violations flagrantes des droits humains et des conventions du droit de la mer dont l'Italie allait se rendre coupable. Si la stratégie officielle du gouvernement italien était de renforcer les soi-disant garde-côtes libyens pour qu'ils interviennent en Méditerranée et ramènent les embarcations des migrants au point de départ, celle non officielle visait par contre à faire des trafiquants, qu'il dit vouloir combattre, les nouveaux surveillants des frontières libyennes. Cette stratégie a fonctionné non seulement parce qu'elle répond aux attentes européennes mais parce qu'elle sert aussi à légitimer ces milices à l'échelle nationale⁹.

La combinaison des deux facteurs a fait chuter le nombre de départs et a causé le retour forcé vers les côtes libyennes des rares migrants qui avaient réussi à les quitter. Sans possibilité de fuite, les migrants se retrouvent bloqués dans l'enfer libyen. Violés, torturés, détenus, les migrants bloqués en Libye subissent systématiquement des traitements inhumains et dégradants. Les centres de détention dans lesquels les migrants interceptés sont reportés sont souvent le lieu de violences prolongées, sans que les victimes n'aient la moindre idée de quand ni comment elles seront libérées, ni si elles arriveront à se sauver et quand. Les voyages coûtent de plus en plus cher, les départs ont lieu la nuit, ce qui augmente encore plus le risque de mort. À certains endroits du pays, les enlèvements contre rançon sont de plus en plus fréquents. Les migrants racontent tous la même chose quand ils parlent de leur passage à Bani Walid : ils sont enfermés dans des « warehouses », c'est-à-dire des hangars, et tous les jours pendant qu'on les torture leurs bourreaux contactent leur famille pour demander des sommes qui peuvent aller jusqu'à 8 000 - 10 000 \$.

La diminution du nombre d'arrivées de migrants semble être la seule chose qui compte pour le gouvernement italien. En juillet 2017, on confie à l'Italie la coordination d'un projet de 46 millions d'euros, géré par le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec son homologue libyen, à savoir le Département de lutte contre l'immigration illégale (DCIM - General Directorate for Combating Illegal Immigration), par le ministre de la Défense, par la Land Borders Guards (LBG) et par les garde-côtes de la marine libyenne et de la sûreté portuaire (LCGPS). Les sommes proviennent essentiellement du Fonds fiduciaire auquel l'Italie contribue directement et, dans une moindre mesure, de fonds pour la sécurité intérieure. Dans un tour de passe-passe, les fonds transitent par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale italien (MAECI) puis convergent dans le budget européen avant de retourner dans les caisses du Ministère de l'Intérieur italien qui finance ainsi l'externalisation de ses frontières en Libye. L'objectif est explicite : former les garde-côtes libyens afin qu'ils instaurent une zone de recherche et de secours (SAR) et qu'ils créent un centre de coordination des secours maritimes (MRCC - Maritime Rescue Coordination Centre) à Tripoli. Les autorités italiennes et européennes semblent cependant oublier que la Libye n'est pas un port sûr et qu'une fois qu'ils sont interceptés, les migrants sont ramenés

9 - <https://globalinitiative.net/the-human-conveyor-belt-broken/>

dans les centres de détention où ils sont victimes de violences et d'abus. Il s'agit de faits réels que des témoins directs, les organisations internationales, les Nations Unies et toutes les principales institutions internationales ont confirmés mais que le gouvernement italien et l'UE continuent de nier alors qu'il s'agit d'un véritable crime contre l'humanité.

Le budget des opérations militaires italiennes qui est approuvé en mars 2018 inclut la mission bilatérale d'assistance et de soutien (MIASIT) au gouvernement de Fayez Serraj. La mission prévoit l'utilisation de 400 militaires (dont 300 sont déjà présents sur le territoire dans le cadre de l'opération « Ippocrate ») et de 130 moyens terrestres, navals et aériens (déjà présents sur le territoire dans le cadre de l'opération « Mare Sicuro »). Avec un budget total de 35 millions d'euros pour neuf mois de mission à peine, l'objectif est toujours de fournir un appui aux garde-côtes libyens dans les opérations d'interception en mer. De fait, en juin 2018, l'OMI annonce qu'une zone SAR libyenne a été officiellement instituée. À partir de ce moment-là, le MRCC italien n'a plus qu'un rôle de standard téléphonique et il se limite à passer les appels des bateaux en danger aux collègues libyens, contribuant ainsi au refoulement de plus de 15 000 personnes vers Tripoli. Bien qu'il soit désormais évident que Tripoli n'est pas un port sûr, comme le tribunal du réexamen de Raguse l'a aussi officiellement déclaré et bien que le sort tragique des migrants interceptés par les Libyens soit connu de tous, l'Italie et l'Europe persistent dans la logique perverse de l'externalisation en Libye.

Sans que le moindre bilan officiel sur la première phase du projet n'ait été communiqué, la deuxième tranche des fonds (FFUA)¹⁰ pour la Libye, gérés par le Ministère de l'Intérieur italien en collaboration avec l'ICMPD, est approuvée le 13 décembre 2018. Le total s'élève à 45 millions d'euros, dont 10 millions proviennent des aides au développement et les 35 millions restants de contributions des pays du groupe de Visegrad, toujours prêts à construire des murs¹¹. Encore une fois, le projet vise au renforcement des capacités institutionnelles des autorités libyennes responsables de la gestion des frontières : on annonce la fourniture de 4 embarcations supplémentaires et le soutien à la réalisation d'un MRCC libyen. En l'espace de peu de temps, comme l'a fait savoir AltrEconomia, un appel d'offres à hauteur de 9,3 millions d'euros est lancé sur le site du Ministère de l'Intérieur italien¹² pour la fourniture de 20 bateaux pneumatiques (14 de 12 mètres et 6 de 9 mètres) destinés à la police libyenne : leur coût est en fait couvert par les fonds de la première phase de financement du Fonds fiduciaire géré par le gouvernement italien bien que la deuxième phase de financement ait débuté quelques jours plus tôt. Le 5 mars 2019, la Direction centrale de l'immigration et de la police aux frontières d'Italie publie un nouvel appel d'offre pour la fourniture de 30 nouveaux véhicules tout-terrain pour les « besoins institutionnels de lutte contre le phénomène de l'immigration irrégulière¹³ » d'une valeur totale de 2 millions d'euros : ici aussi, on va puiser dans le budget des 46 millions d'euros de la première phase du projet même si la deuxième a déjà commencé. Quelques jours plus tard, le 12 mars, un appel d'offre pour 10 minibus, eux aussi destinés à la Libye, est annoncé sur le site du Ministère de l'Intérieur italien¹⁴. Mais l'Italie n'est pas la seule à promettre et à offrir des moyens de surveillance à la Libye : en effet, le 12 février, Florence Parly, la ministre française des Armées, annonce que son pays a l'intention d'offrir 6 patrouilleurs au gouvernement Sarraj¹⁵.

Or de récents documents audio¹⁶ révèlent le véritable rôle de l'Italie à Tripoli et la réelle capacité des

10 - https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/north-africa/libya/support-integrated-border-and-migration-management-libya-second-phase_en

11 - <http://www.interno.gov.it/it/sala-stampa/comunicati-stampa/riunione-tripoli-gestione-integrata-frontiere-e-dellimmigrazione>

12 - <https://www.poliziadistato.it/statics/23/disciplinare-gara-gommoni-libia-signed.pdf>

13 - <https://altreconomia.it/appalti-libia-frontiere-terra/>

14 - <https://altreconomia.it/italia-libia-appalti-minibus/>

15 - https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/22/paris-livre-des-bateaux-a-tripoli-pour-construire-les-migrants_5426590_3210.html

16 - <https://www.avvenire.it/attualita/pagine/esclusivo-la-verita-sui-respingimenti-in-mare>



garde-côtes à sauver des vies humaines : des militaires libyens se trouvant à bord d'un navire italien qui soit ne répondent pas aux appels soit y répondent mais sont incapables de communiquer en italien. Une farce, si ce n'est que ça a coûté la vie aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont fini noyés à cause de cette incapacité des secours en Méditerranée. Ces preuves montrent aussi que l'unité navale, qui n'est qu'un soutien logistique selon le gouvernement italien, a au contraire un rôle bien plus central dans les opérations menées à Tripoli.

Si les « cadeaux » européens aux Libyens sont les instruments d'une violation constante des conventions internationales, maritimes et des droits humains, ils s'avèrent doublement dangereux dans le climat de guerre qui souffle dans le pays. Comme l'a écrit le journal *Avvenire*, depuis plusieurs jours on voit circuler des images des patrouilleurs offerts par l'Italie dotés de mitrailleuses lourdes fixées sur les tourelles : c'est le signe évident de l'usage militaire qui est fait des navires et l'Italie pourrait se voir condamnée pour avoir violé l'embargo de l'ONU sur les armes de guerre, à cause des modifications que les militaires de la Tripolitaine ont apportées à ses navires¹⁷. Certaines déclarations de Sarraj laisseraient aussi supposer un usage militaire des satellites fournis par l'Italie dans le cadre de la collaboration pour la « lutte contre les migrations »¹⁸. Le conflit a rendu encore plus insupportable les conditions de vie pourtant déjà tragiques des migrants, piégés dans un enfer d'horreur et de bombes. Il ne faut pas sous-évaluer le fait que l'appui logistique, politique et militaire fourni à Sarraj a contribué à déstabiliser la situation libyenne, poussé à une solution militaire de la crise qui dure depuis des années et dont les conséquences sont lourdes en termes de vies humaines, et éloigné toute solution de négociation pacifique. Comme c'est le cas depuis plusieurs décennies, l'intérêt des populations et de la communauté internationale est de plus en plus sacrifié face aux intérêts du marché et aux visées électorales de certains groupes et mouvements politiques.

17 - <https://www.avvenire.it/attualita/pagine/libia-nessuno-pattuglia-mare-sar?fbclid=IwAR2aNvVwfrxJVhbCXu-FOevoOwGEoaBM-py4gojuAgMBv4U4Jj7tTANRRerU>

18 - https://www.africa-express.info/2019/04/18/il-premier-libico-sarraj-insistesatelliti-italiani-ci-aiutano-contra-haftar/?fbclid=IwAR2eF5ImY08OtzlmCTFVK6-6dUzDf6l7EWOKbmzKNglzyDhgXzOqilu_Ikl



LE NIGER

LABORATOIRE DES FRONTIÈRES INVISIBLES

Le Niger occupe désormais une position centrale sur un échiquier international toujours plus complexe. Lieu de transit des routes migratoires vers la Libye et des retours par l'Algérie, il est pris en tenaille entre des zones de conflits déclarés ou latents qui ont érodé les frontières déjà poreuses du pays: le Nigéria voisin qui subit les incursions de Boko Haram ; le Mali qui depuis des années est le théâtre d'une guerre de basse intensité ; le Burkina Faso, une poudrière où les groupes jihadistes trouvent refuge ; la Libye qui du nord au sud s'avère chaque jour un peu plus hors de contrôle ; l'Algérie qui vit une transition difficile.

Dans cet équilibre instable, le pays s'est appuyé sur les « puissances » occidentales qui en ont fait leur avant-poste stratégique pour le contrôle de la région mais aussi la nouvelle frontière européenne qui permet de bloquer les migrants avant qu'ils n'atteignent la Libye. En échange d'aides et de financements internationaux, les représentants du gouvernement nigérien ont cédé leurs terres pour la construction de nombreuses bases militaires et ont accepté de collaborer au contrôle des migrations. Ce n'est sans doute pas un hasard si Bazoum, l'actuel ministre de l'Intérieur et l'interlocuteur des différentes représentations européennes et des États membres qui ont défilé ces dernières années dans la capitale, est le seul candidat à la succession du président Mahamadou Issoufou.

Ainsi les fonds qui arrivent copieusement dans les caisses de Niamey doivent permettre au Niger de garantir la surveillance des 5 000 km de frontières du pays. Ils proviennent principalement du Fonds fiduciaire, dont le Niger est le premier bénéficiaire parmi les pays africains. Les pistes du Ténéré sont surveillées par des patrouilles militaires, nigériennes et françaises aussi, et les forces de police locales sont formées et équipées par les Européens. Entre les actions de lutte contre le terrorisme, celles du maintien de la sécurité et celles du contrôle des migrations, les frontières sont labiles et bien souvent elles se superposent. Lors d'une mission qu'elle a effectuée en décembre 2018 dans le cadre d'une opération du Groupe parlementaire de la GUE/NGL, la représentante d'ARCI a pu rencontrer les représentants d'EUCAP Sahel dans le bunker qu'ils se sont construit au centre d'Agadez. EUCAP Sahel qui était au départ une opération de lutte contre le terrorisme dans la région a étendu son champ d'action au contrôle des migrations en bénéficiant des fonds copieusement destinés à cet effet. Son objectif est de renforcer les capacités techniques des forces de police locales en fournissant une formation et des équipements, et d'assurer la coordination régionale avec les forces du G5 du Sahel qui partagent le même double mandat sur le terrorisme et les migrations.

Et ce n'est pas le seul cas de superposition des mandats. À Niamey nous avons rencontré un représentant de la FIIAP qui coordonne, en collaboration avec la Gendarmerie italienne et les forces de police françaises et portugaises, le projet GAR-SI-SAHÉL dont le budget total de 41 millions d'euros provient entièrement du Fonds fiduciaire pour l'Afrique. Il s'agit, une fois de plus, d'une opération de police et de surveillance du territoire qui est financée par des fonds dont le but premier est l'aide au développement et qui sont donc pour ainsi dire dénaturés. À en croire le représentant du projet, l'opération semble accorder moins d'importance à sa mission officielle de contrôle des flux migratoires qu'aux risques d'attaques extérieures ou aux exactions commises dans le pays. Le projet consiste essentiellement dans la formation d'unités rapides capables d'intervenir en cas d'enquêtes et d'opérations judiciaires.

Il faut aussi mentionner la présence de militaires italiens. Après avoir été approuvée par les Chambres

italiennes en février 2018, refusée dans un premier temps par le Ministère de la Défense nigérien, le 20 septembre 2018, l'opération MISIN (mission de soutien bilatéral en République du Niger) a officiellement été lancée, avec pour objectif de renforcer le système militaire nigérien. La présence des forces armées italiennes avait été annoncée dans la région stratégique de Madama, au nord du pays, un observatoire privilégié de la Libye voisine et des routes des migrants mais déjà occupé par les militaires français qui de toute évidence n'apprécient pas la présence des collègues transalpins. Dans un article, le journaliste Antonio Mazzeo¹⁹ relate comment la ministre de la Défense italienne Elisabetta Trenta, en visite officielle au Niger le 26 février pour renouveler l'engagement du contingent italien dans le pays, a expliqué que la mission militaire de l'Italie a pour but de renforcer les capacités des partenaires nigériens « dans la lutte contre le trafic illégal de personnes, contre les menaces à la sécurité mais aussi de freiner et de réduire le flux incontrôlé des migrants vers l'Italie ». Lors de sa visite à Niamey, la ministre Trenta a annoncé l'apport de matériel sanitaire destiné aux forces militaires nigériennes pour une valeur totale de 167 000 euros. Reste le fait que des 400 hommes prévus par la mission approuvée en février 2018, seul quelques dizaines sont arrivées à Niamey.

Combattre le terrorisme, gérer les flux migratoires et lutter contre la drogue dans une optique sécuritaire sont autant d'objectifs qui s'entrecroisent de manière confuse et souvent dangereuse, aussi bien pour les forces européennes que pour les forces locales, dans la théorie comme dans la pratique. Officiellement, l'objectif est de contrôler les frontières et de savoir qui entre et qui sort du pays. L'application de la loi 036/2015 contre le trafic des êtres humains a démantelé de fait le système de passage vers la Libye et réduit le transit par Agadez, obligeant ainsi les quelques migrants restants à utiliser des routes alternatives, comme celles qui passent par le Tchad et le Mali, où la traversée du désert est un risque de plus. En vertu de cette loi, bien que le Niger se trouve au cœur de l'espace CEDEAO qui prévoit la libre circulation entre pays limitrophes, les postes-frontières se multiplient à l'entrée du pays. Mais les trafiquants modifient les conditions de voyage pour éviter ces nouveaux contrôles – ils transportent moins d'eau et moins de nourriture pour voyager plus légers, ils évitent les puits d'eau où le risque d'être arrêtés est plus grand - et ce faisant, ils aggravent la vulnérabilité des passagers et augmentent les risques d'accidents mortels.

Le Niger est devenu un pays modèle que l'on cite comme exemple de réussite des politiques d'externalisation. Ce n'est donc pas un hasard si en novembre 2018 Frontex a justement choisi Niamey, la capitale, pour y implanter la première de ses huit « Cellules d'Analyse des Risques » hors d'Europe. Ces unités ont pour mandat de « récolter et analyser stratégiquement les données sur les passages aux frontières afin de soutenir les autorités locales dans la gestion des frontières ». L'Agence projette d'en ouvrir sept autres dans les 12 prochains mois, au Ghana, en Gambie, au Sénégal, au Kenya, au Nigeria, en Guinée et au Mali dans le cadre de l'AFIC (Africa-Frontex Intelligence Community). À Niamey, l'objectif est d'équiper et de former la police nigérienne à la collecte de données et à la pratique des identifications, qui seront enregistrées par l'Agence européenne.

Comme le montre une enquête exclusive du journaliste Giacomo Zandonini pour Mediapart, la version officielle de l'Agence qui affirme l'indépendance des bureaux d'analyse des risques est contredite par le fait que, dans les documents auxquels Mediapart a eu accès, il est dit que chaque cellule aura une adresse électronique sur le serveur de Frontex et que les informations seront partagées par l'UE sur une plateforme digitale²⁰. Les conséquences sont faciles à prévoir : les données seront utilisées pour donner du poids aux politiques et à la propagande anti-immigrés, en faveur du nouveau marché de l'externalisation et, à terme, pour faciliter les expulsions de ceux qui transitent par le Niger.

19 - <https://romperelerighe.noblogs.org/post/2019/04/11/niger-lavventura-italiana-antimigranti-si-trasforma-in-business-delle-armi/>

20 - <https://www.mediapart.fr/journal/international/280219/au-niger-l-ue-mise-sur-la-police-locale-pour-traquer-les-migrants>

L'opacité dans les mécanismes se traduit par une opacité dans les responsabilités juridiques. Il existe aussi un projet de contrôle des frontières financé à hauteur de 4 millions d'euros par la DG DEVCO de la Commission européenne, comme c'est souvent le cas pour les projets d'externalisation. Une fois de plus, on fait dévier l'aide au développement de son objectif principal - en l'occurrence améliorer les conditions de vie d'un des pays les plus pauvres du monde - pour financer un projet de contrôle des frontières. L'action de Frontex ne représente qu'une partie d'un vaste système de collecte de données et de gestion des frontières dont le centre se situe précisément au Niger.

Parmi les acteurs clés, il faut aussi mentionner l'OIM, l'Organisation internationale pour les migrations. Si elle est surtout connue dans la région pour les opérations de rapatriement volontaire et pour les campagnes sur les risques du voyage, elle joue un rôle de plus en plus important également dans la construction du réseau nigérien des postes-frontières. Comme indiqué dans une note d'information de l'Agence²¹ « en 2016, l'Unité Immigration et Gestion des Frontières de l'OIM a construit son premier poste-frontière à Kongokiré, dans la région de Tillabéri, puis un deuxième inauguré en mai 2017 à Gaidam, dans la région de Diffa. Depuis 2015, cette même Unité de l'OIM a offert 6 véhicules à la police nationale pour patrouiller la région de Diffa, ainsi que des GPS et des téléphones satellitaires ».

L'élément phare du système de gestion des frontières de l'OIM est le système MIDAS, un outil d'appui au gouvernement nigérien pour la collecte de données et d'informations sur les flux migratoires, qui vise à renforcer les capacités nationales de gestion des frontières. MIDAS est déjà utilisé dans plus de 23 pays du monde. Il permet de collecter, traiter, emmagasiner et analyser des données sur les voyageurs en temps réel, grâce à un vaste réseau aux frontières. Il permet aux pays d'avoir un contrôle plus efficace des personnes qui entrent et qui restent sur leur territoire et il fournit en même temps une base statistique solide aux politiques migratoires.

Le 1^{er} novembre 2018, l'OIM Niger annonçait sur sa page Facebook la création d'un nouveau poste-frontière mobile, conçu pour les autorités nigériennes avec des fonds canadiens et destiné à améliorer la surveillance dans la région d'Agadez. Le poste-frontière mobile (MBP - Mobile Border Post) est un véhicule hybride, à mi-chemin entre un camion et un camping-car, adapté aux besoins des déplacements dans le désert et équipé de deux bureaux. La description qui en est donnée sur le site du Congrès mondial sur la sécurité des frontières précise qu'il est l'un des éléments, outre le véhicule tout-terrain et deux motos, qui forment l'unité mobile de contrôle aux frontières (MBU - Mobile Border Unit).

La multiplication des systèmes de contrôle dans le pays force les migrants à l'invisibilité dans leur parcours vers le nord, ce qui les expose davantage aux violences et aux risques d'accidents. Seul les migrants du retour sont visibles. Parmi eux, il y a les Soudanais qui ont fui les camps de réfugiés du Tchad et les violences en Libye et qui, dans l'espoir de repartir vers l'Europe, vivent sans avenir dans un camp de containers à 15 km de la ville d'Agadez. Il y a les réfugiés évacués de Libye, en attente d'être accueillis en Europe. Et les milliers d'Africains subsahariens régulièrement repoussés depuis l'Algérie. On compte près de 15 000 migrants qui ont subi ce sort en un peu plus d'un an²².

Ceux-ci sont abandonnés à une dizaine de kilomètres du premier centre habité à la frontière et sont obligés de marcher pendant des heures dans le désert alors qu'ils sont déjà épuisés par les violences que la police algérienne leur a fait subir pendant leur arrestation et par le long voyage qu'ils viennent d'effectuer, entassés comme des bêtes dans les camions depuis Alger. Une fois arrivés au «Point Zéro», ceux qui veulent tenter la traversée vers le nord s'y arrêtent le temps de rassembler, dans un effort désespéré, la somme nécessaire à un nouveau voyage. Ceux qui n'en peuvent plus et n'ont pas d'autre choix descendent vers Assamaka où, après avoir déclaré vouloir rentrer chez eux, l'OIM les prend en charge, en les faisant passer par les centres d'Agadez et de Niamey jusqu'à la capitale de

21 - http://www.nigermigrationresponse.org/sites/default/files/IOM%20Niger%20-%20IBM%20-%20Overview%20-%20January%202017_0.pdf

22 - <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE2895122018ENGLISH.PDF>



leur pays.

Nous avons rencontré une dizaine d'entre eux au centre de l'OIM à Agadez. Un jeune Guinéen nous a raconté qu'il était déjà passé par Agadez quand il remontait vers la Libye. Il y est resté neuf mois, dont sept en prison. Il avait même réussi à prendre un bateau mais les garde-côtes libyens l'ont ramené au port de Tripoli et de là au centre de détention de Sabratha. Puis une milice l'a revendu à un autre centre de détention et quand il a réussi à s'enfuir en payant 2 000 dinars, son seul but a été de quitter le pays. Il savait qu'il était possible de rejoindre l'Espagne en passant par le Maroc. Arrivé en Algérie pour rejoindre Maghnia, il a été arrêté dans une des rafles qui ont lieu de plus en plus souvent à Alger. On l'a embarqué dans un camion, sans halte et sans nourriture jusqu'au « Point Zéro ». Tout ce qui lui reste, c'est le reçu d'un magasin de photos et quelques photocopies. Sur un bout de papier écrit à la main, les gendarmes algériens ont noté la somme d'argent qu'ils lui ont confisquée. Il n'a plus rien. Il garde précieusement ce bout de papier, ironie d'une errance chargée de violence.

ITALIE-ÉGYPTE

SUR LE FIL ROUGE DE LA VIOLATION DES DROITS

L'histoire montre que l'externalisation a toujours trouvé un terrain fertile dans les pays d'origine et de transit qui ont des régimes dictatoriaux et répressifs. Ça a été le cas pour l'Italie avec la Libye de Kadhafi qui était capable d'ouvrir et de fermer le robinet des départs au rythme des négociations pour sa réhabilitation sur la scène internationale. Il y a aussi l'exemple plus récent d'Erdogan qui, en échange de la fermeture de ses frontières, a bénéficié du silence complice des institutions européennes face aux violations des droits humains et démocratiques perpétrées en Turquie. On peut également citer le Soudan d'al-Bashir dont le souci de faire oublier ses trois mandats d'arrêt a déterminé la collaboration active dans le contrôle des frontières, avec la création des Forces de soutien rapide (RSF - Rapid Support Forces) visant à bloquer les réfugiés érythréens en fuite.

Et l'Égypte n'est pas en reste. Elle s'est avérée être un partenaire fidèle de l'UE en bloquant les départs depuis ses côtes - à plusieurs reprises al-Sissi a claironné qu'aucune embarcation ne part plus de son pays depuis 2016 - et de l'Italie, en appliquant les procédures de réadmission et en acceptant que Le Caire devienne la base logistique pour l'Afrique d'un programme de formation des polices des frontières.

Si le contexte du pays était déjà largement conditionné par l'état d'urgence (toujours renouvelé depuis mars 2017), par les lois contre le droit à manifester et par les limites imposées à la liberté de l'information, les élections de mars 2018 ont marqué un point de non-retour. Tous les potentiels candidats d'opposition ont été forcés de renoncer à leur candidature suite à des arrestations, à des intimidations et à des menaces. Le seul concurrent d'al-Sissi a été le représentant d'un parti allié du gouvernement, qui s'est toujours déclaré favorable à la réélection du président en exercice. Dès sa réélection, le président al-Sissi a modifié la Constitution égyptienne afin d'allonger la durée du mandat présidentiel et de placer le pouvoir judiciaire sous le contrôle de l'exécutif. Comme dans les meilleurs scripts dictatoriaux, un article transitoire permettra à al-Sissi de rester au pouvoir jusqu'en 2030. Fin avril 2019, un référendum facétieux a entériné les modifications constitutionnelles.

Dans ce contexte, durant l'année 2018, le gouvernement égyptien a intensifié la répression à l'égard des organisations de la société civile, des défenseurs des droits humains, des activistes pacifistes, des activistes pour les droits des femmes, d'avocats, de bloggeurs, de journalistes, des défenseurs des droits des travailleurs et des syndicalistes, des activistes LGBTQI, des opposants politiques, des minorités ethniques et religieuses, et des migrants. De nouvelles lois ont été approuvées qui limitent la liberté de la presse, d'expression, de réunion et de manifestation. Les ONG indépendantes qui œuvrent pour les droits humains, civils et des femmes ont fait l'objet de persécutions juridiques, certaines ont été fermées ou ont dû quitter le pays, de nombreux dirigeants et activistes ont été dénoncés, emprisonnés et mis en demeure de ne pas quitter le pays. Des centaines de personnes sont poursuivies du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. L'examen anal forcé, qui figure au titre des tortures reconnues dans la Convention des Nations Unies contre la torture, continue d'être pratiqué en Égypte pour obtenir les preuves d'une conduite homosexuelle ou d'une identité transgenre.

La Commission égyptienne pour les droits et les libertés a recensé 1 520 cas de disparition forcée en Égypte entre juillet 2013 et août 2018. Parmi eux, 12 enfants. Au moins 230 cas ont été enregistrés en l'espace d'un an, entre août 2017 et août 2018. Beaucoup de disparitions ne sont pas dénoncées par les familles par peur de représailles. Plus de 60 000 prisonniers politiques sont actuellement détenus dans les prisons égyptiennes. On compte au moins 129 cas de détenus morts en prison en 2017. La détention préventive pour les accusés en attente de procès est une pratique courante. C'est une ma-

nière de prolonger à l'infini la détention des prisonniers politiques, sans aucune possibilité d'appel. En 2014, 15 000 civils ont été jugés par des tribunaux militaires et parmi eux, une dizaine de mineurs. En 2017, ces procès illégaux ont donné lieu à 112 condamnations à mort. Depuis 2013, des milliers de condamnations à mort ont été prononcées par les tribunaux égyptiens. À l'échelle mondiale, l'Égypte occupe la sixième place pour le nombre d'exécutions et la troisième pour le nombre d'arrêts de mort prononcés en 2017. En quatre mois seulement, entre décembre 2017 et mars 2018, l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme (CIHRS) a documenté l'exécution de 39 personnes.

Malgré cette situation et la blessure encore ouverte du cas Regeni, l'Italie poursuit sa collaboration avec l'Égypte tant sur la question des flux migratoires que sur le plan économique et politique. Plus précisément en ce qui concerne les migrations, il existe deux sortes de collaboration : d'une part une collaboration bilatérale qui vise à faciliter les expulsions des Égyptiens présents sur le territoire italien en vertu d'un accord de réadmission Italie-Égypte datant d'octobre 2007 et, de l'autre, une collaboration avec l'Académie de Police du Caire pour la formation des gardes-frontières de 22 pays africains.

L'APPLICATION DE L'ACCORD DE RÉADMISSION ITALIE-ÉGYPTÉ

L'Égypte a toujours été un partenaire collaboratif avec l'Italie sur la question des rapatriements. Le premier accord bilatéral entre les deux pays a été signé en 2000, puis un second en 2004 et enfin celui de 2007 qui est encore en vigueur aujourd'hui. L'accord n'a jamais été remis en question ni au motif de la dérive autoritaire qui s'est emparée de l'Égypte ni face à la non collaboration sur le cas Regeni.

L'accord, qui est secret mais auquel ARCI a eu accès, a la particularité de ne pas prévoir l'obligation de l'identification avant l'expulsion - et c'est aussi le cas de l'accord de police signé en août 2006 entre la police italienne et la police soudanaise. S'il existe des preuves tangibles de la nationalité égyptienne de l'expulsé, l'Égypte n'a que 7 jours pour répondre à la demande de la contrepartie italienne. Le silence a valeur de consentement. En cas de présomption de preuve, l'Égypte dispose de 21 jours pour répondre. Dans tous les cas, l'expulsé doit d'abord arriver au Caire avant de pouvoir être renvoyé d'Égypte vers l'Italie s'il n'est pas reconnu comme citoyen égyptien. Or l'accord pourrait faire l'objet d'un usage instrumental, si l'Égypte voulait collaborer pleinement avec l'Italie, et l'on risquerait dans ce cas que des citoyens non égyptiens soient expulsés vers un pays où les droits fondamentaux des citoyens et des étrangers sont systématiquement violés.

Il semblerait d'ailleurs que l'accord fonctionne, à en croire les chiffres sur les expulsions vers l'Égypte. Or ces données sont très inquiétantes quand on connaît la situation du pays et l'impossibilité de contrôler si les personnes expulsées subissent des traitements inhumains et dégradants, qui sont une pratique courante du régime d'al-Sissi :

- En 2018, sur un total de 6 398 expulsés, 294 citoyens égyptiens ont été rapatriés.
- L'Italie a organisé 3 vols charters de rapatriement à destination du Caire pour un total de 60 personnes expulsées. Les 230 autres ont été rapatriées avec des vols de ligne
- Sur les 150 citoyens égyptiens détenus dans les centres de permanence pour le rapatriement (CPR) en Italie, 94 ont été rapatriés.²³

Dans un communiqué de 2018, le Garant italien des droits des détenus a lui-même mis en garde sur la flambée des rapatriements forcés vers l'Égypte : « le Garant national des droits des personnes privées de leur liberté, Mauro Palma, observe que, les autorités égyptiennes ayant affirmé qu'elles ne collaboreront pas dans l'enquête sur les responsables de la torture et du meurtre de Giulio Regeni, certaines

23 - Données tirées du Rapport au Parlement de 2019 du Garant italien des droits des personnes détenues ou privées de leur liberté personnelle: http://www.garantenazionaleprivatiliberta.it/gnpl/it/pub_rel_par.page

formes de coopération institutionnelles avec l'Égypte sont interrompues mais qu'à l'inverse on a la sensation que la collaboration entre les deux pays en matière de rapatriements forcés est entrée dans une phase de relance. Ajoutons à cela que, comme le souligne le Rapport au Parlement de 2018, le Garant national, en sa qualité d'autorité responsable *latu sensu* de la protection des droits des personnes privées de leur liberté personnelle, exprime sa grande perplexité sur l'opportunité d'organiser des vols de rapatriements forcés vers des pays, tels que l'Égypte et le Nigéria, qui sont dépourvus d'un mécanisme national de prévention de la torture (l'Égypte fait partie des États non signataires de l'OPCAT et le Nigéria est signataire mais n'a pas encore mis en œuvre les dispositions relatives au Mécanisme national de prévention) »²⁴.

Sachant que la procédure de rapatriement ne prévoit aucun contrôle des risques encourus par les citoyens expulsés vers un pays qui viole couramment les droits humains, sachant la difficulté réelle d'accès pour les citoyens égyptiens à la procédure de demande d'asile y compris dans les passages aériens des frontières, et étant donné la collaboration du régime égyptien à réadmettre ses citoyens, le fait que l'Italie continue d'expulser des personnes vers l'Égypte est de la plus grande gravité et est une violation flagrante des conventions internationales dont l'Italie est signataire.

**LA COLLABORATION
POUR LA FORMATION DES POLICIERS
DES FRONTIÈRES AFRICAINS
FORMATION INTERNATIONALE
À L'ACADÉMIE
DE POLICE D'ÉGYPTE (ITEPA)**

En septembre 2017, le Ministère de l'Intérieur italien a stipulé avec le gouvernement égyptien une «entente technique» en matière de flux migratoires, dont la gestion est confiée à la Direction centrale de l'immigration et de la police des frontières de la Police nationale italienne, et qui est financée par le Fonds pour la sécurité intérieure - Frontières et visas, avec un budget total de 1 819 528,75 euros pour deux ans ²⁵.

La revue *AltrEconomia* a fait savoir que les signataires du protocole, qui s'est conclu à Rome, ont été, pour l'Italie, Massimo Bontempi, l'actuel directeur central de l'immigration et de la police des frontières et, pour l'Égypte, Ahmed Adel Elamry, général-major, directeur de l'Académie de police et assistant du ministre de l'Intérieur. Le projet a pour but la création d'un Centre de formation internationale sur la question migratoire destiné à 360 officiers de frontière de 22 pays africains - Algérie, Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Djibouti, Ghana, Guinée, Kenya, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tunisie - auprès de l'Académie de la police égyptienne du Caire.

Six mois plus tard à peine, le 20 mars 2018, le projet pilote à l'échelle européenne a été lancé. À côté des Italiens, des Égyptiens et des Africains, cette fois des représentants de la Commission européenne et de l'Agence Frontex ont été invités à s'asseoir autour de la table. Le projet concerne différents sujets, depuis les « programmes communs de formation en matière de sécurité et de contrôle des frontières » jusqu'aux « procédure de rapatriement (y compris le rapatriement volontaire assisté) » en passant par la détection de la fraude documentaire et d'autres sujets qui dépassent souvent le cadre de compétence de la police nationale, qu'elle soit italienne ou égyptienne. Un « groupe d'experts italo-égyptien » choisi par les deux pays et qui « se réunit régulièrement » est chargé de donner vie à ces activités tandis que l'Italie se charge de fournir l'équipement technique nécessaire aux activités de formation.

²⁴ - <http://www.ristretti.org/Le-Notizie-di-Ristretti/migranti-mauro-palma-qpicco-di-rimpatri-forzati-verso-legittimo>

²⁵ - <https://fondosicurezza.interno.gov.it/it/notizie/progetto-4224-isf-2-borders-and-visa>

Les 10 et 11 juillet 2018, le projet ITEPA a été présenté à l'occasion d'une rencontre thématique coorganisé par l'Italie et l'Égypte dans le cadre du Processus de Khartoum²⁶. Le premier jour a été consacré à l'échange des « bonnes pratiques » de gestion des frontières et le deuxième à une visite à l'Académie de Police d'Égypte²⁷.

D'autres rencontres auront certainement lieu au Caire puisque la ville vient de remporter l'appel d'offre pour le service de logement hôtelier durant les cours de formation prévus dans le projet ITEPA, pour 2019, pour un montant total de 70 000 euros.

Ainsi, faisant fi du contexte autoritaire qui règne actuellement en Égypte et en dépit de la controverse entre les deux pays, l'Italie finance la formation sur le contrôle des frontières au Caire pour les policiers de pays - comme l'Érythrée ou le Soudan - qui violent systématiquement les droits humains et persécutent leurs citoyens.

26 - Une analyse du processus de Khartoum est proposée dans le premier rapport sur l'externalisation publié par ARCI: http://www.integrationarci.it/wp-content/uploads/2016/06/esternalizzazione_docanalisiARCI_IT.pdf

27 - <https://www.khartoumprocess.net/news-and-events/news/76-thematic-meeting-on-law-enforcement-and-capacity-building-10th-11th-july-2018-cairo-egypt>



Rapport - photos et texte - par
Sara Prestianni
Département Immigration Arci

Projet graphique
Claudia Ranzani

arci.it

